

approuvé par l'assemblée primaire le 17 DEC. 1990



homologué par le Conseil d'Etat le :

commune de chandolin aménagement local

Légende :

Zones de construction :

- Etendue du plan des zones de construction
- Zone de mayens

Zones agricoles :

- Zone agricole de pâturages
- Zone agricole d'alpages
- Zone agricole protégée

Zones de protection :

- Zone de protection de la nature
- Zone de protection du paysage (provisoire)
- Eaux captées + protection SI / SII / SIII

Autres :

- Aire forestière
- Friches et pierriers
- Réservoirs
- Remontées mécaniques existantes
- Domaine skiable existant

Zones de dangers :

- Zone des dangers d'avalanches rouges et bleues
- Zone de glissement des neiges

1ère HOMOLOGATION
PAR 17 AOUT 1994

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 18 août 1999 (moyens)

Droit de sceau: Fr.

L'atteste: *LD*

Le chancelier d'Etat:



plan général d'affectation du sol

1023/0005

échelle : 1:10'000	format : 0,45 m2	date : décembre 87	mod. : avril 88 janvier 90	mars 90 juillet 92 avril 93 mai 94	nov.94 dec.94 août 95 oct.95	révision du PAL : 1987
-----------------------	---------------------	-----------------------	----------------------------------	---	---------------------------------------	------------------------------

bernard ogier, arch. sia fsai, dipl. epl, urbaniste fus, place du midi 48, 1951 sion 1, tél. 027/22'76'06, fax 027/23'72'19

Zone de constructions et
d'installations publiques
pour terrains réservés pour
la STEP d'Anniviers"

VERS DOMAINE
SKIABLE DE
ST-LUC.

VERS DOMAINE
SKIABLE DE
ST-LUC.

1ère
Révision
partielle
03.07.08